



Le Revenu a demandé à une société spécialisée dans les « bilans retraite » de chiffrer les effets de la réforme sur votre pension.

Après la réforme, les simulations ! Pour mesurer les effets du passage de 60 ans à 62 ans, *Le Revenu* a demandé à Novelvy de comparer les pensions des personnes non concernées par la réforme (celles qui sont nées avant le 1^{er} juillet 1951) avec celles des personnes concernées par la réforme (nées après le 30 juin 1951) et ce pour onze statuts professionnels. Les revenus nets qui figurent dans le tableau ci-contre ne correspondent pas à des moyennes statistiques. Ces projections ont été réalisées pour un homme avec deux enfants âgé de 60 ans ou de 50 ans en 2010. Nous n'avons pas fait de simulations pour des profils plus jeunes, car les règles vont encore très certainement évoluer.

Des différences significatives entre les professions

Première leçon de ces simulations : on s'en doutait, il existe des disparités énormes entre les professions. Avec un taux de remplacement (rapport entre la retraite estimée et le montant du dernier revenu) allant jusqu'à 88 %, les fonctionnaires âgés de 60 ans en 2010 qui partent cette année à la retraite n'ont pas trop de soucis à se faire. En revanche, les chirurgiens (27 %), les

architectes (23 %) et les avocats (20 %) ont intérêt à avoir mis de l'argent de côté, même si leurs taux de remplacement sont un peu supérieurs à ceux indiqués ci-dessus, car ils n'arrêtent pas à 60 ans mais à 65 ans.

Deuxième leçon : prolonger sa carrière professionnelle n'est intéressant qu'à partir du moment où vous n'avez pas vos trimestres pour bénéficier du taux plein. Dans la mesure du possible, il faut éviter de partir avec une décote. La surcote, elle aussi, est rarement intéressante, car en jouant les prolongations vous touchez votre retraite pendant un moins grand nombre d'années.

Troisième leçon : les effets de la réforme sont importants pour toutes les personnes qui ont débuté leur carrière jeune. Un employé âgé de 50 ans en 2010 ne pourra pas « décrocher » avant 62 ans, alors que son collègue, au même niveau hiérarchique et dans la même entreprise, mais de dix ans son aîné partira à 60 ans avec, neuf fois sur dix, un taux plein. Autre différence, sa pension, pour un salaire net identique à 60 ans de 21 000 euros et un déroulement de carrière semblable, ne dépassera pas 16 314 euros, soit 2 645 euros de moins que celle de son aîné. « Aujourd'hui, les personnes peu diplômées partent à 60 ans parce qu'elles ont leurs trimestres. Demain, elles devront travailler deux années de plus », résume Bruno Renardier, directeur de Novelvy.

Quatrième leçon : l'allongement de la durée de cotisation pénalise moins les professions intellectuelles supérieures. Réforme ou pas, elles travaillent jusqu'à

Combien

65 ans, car elles ont rarement leurs trimestres avant. Pour ces professions, la principale nouveauté est l'allongement de la durée de cotisation (à confirmer par décret) de 164 à 166 trimestres qui va les obliger à travailler deux trimestres de plus. Bien sûr, ils sont aussi touchés par la baisse du rendement du point. Un cadre supérieur de 60 ans dont la rémunération nette en 2010 est de 140 000 euros aura, à 65 ans, une pension de 78 258 euros, tandis que son cadet de dix ans devra se contenter de 74 161 euros, soit 5,2 % de moins.

Tout dépendra aussi du taux d'emploi des seniors

Au-delà de ces projections, il faudra réussir à augmenter le taux d'emploi des seniors, inférieur à 40 %, soit cinq points de moins que la moyenne européenne (45 %). Si on recule l'âge de la retraite et que tous les quinquagénaires sont au chômage, l'Unedic se transformera vite en caisse de retraite avant l'heure, avec tous les problèmes de financement que l'on imagine. ■ C.F.

Méthodologie

Ce tableau a été réalisé par les experts de Novelvy (www.novelvy.com), société de conseil et de bilans de retraite pour cadres et dirigeants. Les revenus et les retraites des profils sont nets de charges sociales. Les pensions ont été calculées en euros constants, soit hors inflation. Pour ne pas surestimer les effets de la réforme, ces experts ont considéré que les points de retraite ont été acquis de la même façon par les personnes de 50 ans et de 60 ans en 2010. Les simulations sont réalisées d'après les données disponibles à ce jour, sans hypothèse sur les dégradations des régimes dans les années à venir. Novelvy a supposé que les complémentaires caleront leurs règles de calcul sur le régime de base.

toucherez-vous vraiment ?

Les estimations du Revenu pour onze catégories professionnelles

■ Vous avez 60 ans aujourd'hui, vous n'êtes pas touché par la réforme

	Revenu net 2010	ARRÊT D'ACTIVITÉ À 60 ANS		ARRÊT D'ACTIVITÉ À 62 ANS		ARRÊT D'ACTIVITÉ À 65 ANS	
		Retraite estimée	Retraite en % du dernier revenu	Retraite estimée	Retraite en % du dernier revenu	Retraite estimée	Retraite en % du dernier revenu
Employé du privé	21 000 €	17 541 €	84 %	18 959 €	90 %	21 086 €	100 %
Cadre du privé	57 000 €	31 927 €	56 %	37 479 €	66 %	42 356 €	74 %
Cadre supérieur	140 000 €	57 675 €	41 %	67 505 €	48 %	78 258 €	56 %
Artisan	34 000 €	16 777 €	49 %	18 397 €	54 %	20 826 €	61 %
Commerçant	41 000 €	15 210 €	37 %	16 975 €	41 %	19 624 €	48 %
Médecin généraliste	55 000 €	24 677 €	45 %	29 353 €	53 %	36 933 €	67 %
Chirurgien	113 500 €	30 523 €	27 %	36 590 €	32 %	46 392 €	41 %
Architecte	58 000 €	13 402 €	23 %	16 277 €	28 %	20 071 €	35 %
Avocat non salarié	95 000 €	18 825 €	20 %	22 607 €	24 %	26 603 €	28 %
Fonctionnaire	30 500 €	26 906 €	88 %	29 596 €	> 95 %	33 633 €	> 95 %
Haut fonctionnaire	64 000 €	40 365 €	63 %	47 346 €	74 %	55 312 €	86 %

■ Vous avez 50 ans aujourd'hui, vous êtes touché par la réforme

	Revenu net 2010	ARRÊT D'ACTIVITÉ À 62 ANS		ARRÊT D'ACTIVITÉ À 65 ANS		ARRÊT D'ACTIVITÉ À 67 ANS	
		Retraite estimée	Retraite en % du dernier revenu	Retraite estimée	Retraite en % du dernier revenu	Retraite estimée	Retraite en % du dernier revenu
Employé du privé	19 000 €	16 314 €	78 %	17 309 €	82 %	18 624 €	89 %
Cadre du privé	50 000 €	34 045 €	60 %	39 735 €	70 %	42 320 €	74 %
Cadre supérieur	111 000 €	59 695 €	43 %	69 551 €	50 %	74 161 €	53 %
Artisan	29 500 €	17 328 €	51 %	19 792 €	58 %	21 435 €	63 %
Commerçant	36 000 €	14 901 €	36 %	18 714 €	36 %	20 524 €	46 %
Médecin généraliste	52 000 €	24 810 €	45 %	31 658 €	58 %	36 792 €	67 %
Chirurgien	96 500 €	31 204 €	27 %	40 179 €	35 %	46 700 €	41 %
Architecte	51 500 €	15 443 €	27 %	19 444 €	34 %	22 177 €	38 %
Avocat non salarié	84 000 €	21 706 €	23 %	26 506 €	28 %	28 905 €	30 %
Fonctionnaire	28 000 €	26 906 €	88 %	30 941 €	> 95 %	33 633 €	> 95 %
Haut fonctionnaire	55 000 €	43 835 €	53 %	52 854 €	83 %	57 770 €	90 %